



AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

VLA-AOP-CS-202411

TRAVAUX ARBORICOLES (ÉLAGAGE, ABATTAGE, ESSOUCHEMENT)
POUR 2024-2025 ET 2025-2026, OPTION 2026-2027

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour la réalisation de **travaux arboricoles sur divers sites de son territoire pour les années 2024-2025, 2025-2026, avec une option de renouvellement pour l'année 2026-2027.**

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse www.seao.ca, pour les entreprises inscrites à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entreprises peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence **VLA-AOP-CS-202411**, à compter du **29 février 2024**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec le chef de section approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse appeldoffres@ville.lassomption.qc.ca, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

EXIGENCES

Seules les soumissions présentées par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou ayant un établissement dans une province visée par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables à la Ville, seront considérées.

De plus, le soumissionnaire devra s'assurer de déposer la déclaration du soumissionnaire remplie et signée. À défaut, la soumission sera automatiquement rejetée.

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un chèque visé, d'une traite bancaire, d'une garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de L'Assomption au montant équivalant à cinq pourcent (5 %) du total de la soumission avant taxes.

DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être déposées (l'original et une clé USB contenant une copie électronique identique de l'exemplaire original papier) dans une enveloppe scellée et identifiée « **Travaux arboricoles (élagage, abattage, essouchement) pour 2024-2025 et 2025-2026, avec option pour 2026-2027** », à la réception du Complexe municipal de la Ville de L'Assomption, sise rez-de-chaussée du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption (Québec) J5W 2H1, **avant dix heures (10 h), le mercredi 20 mars 2024**, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 29 février 2024.

Jean-Luc Léonard

Chef de section approvisionnement
Service du greffe, de l'approvisionnement et des affaires juridiques